

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 MAI 2024

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE
SEYCHES

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2024

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M.BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M.ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, Mme VARAGO Sandrine, M.DEON Fabien, M.FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, Mme SERRES Aurélie.

Etaient absents : M.COSTALONGA Hervé, M.BOUTELIER Jean-Alain, Mme LAFON Marie-Christine, Mme CORBEL Graziella, Mme BRIAUD Laetitia.

Nombre de Conseillers

Etaient excusés :

En exercice : 15

Pouvoirs :

Présents : 10

Votants : 10

Mme LE FORT Erika a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation PV du 12/04/2024
- 2- délibération autorisant l'implantation d'un méthaniseur
- 3- mise en place d'une formation aux gestes qui sauvent pour les administrés
- 4- achat d'un four « rational » pour la cantine scolaire
- 5- prise en charge des frais de restauration pour les Nuits d'été en cas d'annulation
- Informations :
- Questions diverses :

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

Le Maire, Emmanuel VIGO, a présidé la séance.

Ouverture de la séance à 20h07

Avant la présentation du méthaniseur sur rétro-projecteur par des intervenants extérieur, Monsieur le Maire propose une présentation du Conseil Municipal par un tour de table et la présentation des porteurs du projet de méthaniseur sur la commune.

Les porteurs du projet sont : Monsieur PHILIPPON Jérémy, Monsieur ORTOLAN Jérôme, Monsieur DELAUNEY Nicolas, Monsieur LAGO Fabrice et le directeur de SEM AVERGIES Monsieur GENTE Nicolas .

Le projet est 100% agricole, 92% du projet est détenu par les agriculteurs

Il est précisé que le digestat résidu du processus de méthanisation est sans odeur, engrais organique.

Monsieur GENTE directeur d'AVERGIES et les porteurs du projet proposent au conseil municipal une visite sur un site déjà actif.

La réalisation du projet est prévue sur la Route D228 (route de Seyches direction route de Saint Barthélémy) sur des parcelles appartenant à M.PHILIPPON et M.BACHELERIE, la route d'accès se fera par un champ appartenant à M.LAGO.

Il est prévu 3.5 rotations par jour sur la route pour aller au site. Le branchement gaz devra être raccordé jusqu'à l'entreprise Georgelin.

La construction est prévue 2^{ème} semestre 2025 avec fin du projet fin 2026. De plus un emploi sera créé.

Cette création de méthaniseur sera le 1^{er} projet sur Val de Garonne Agglomération.

DELIBERATION

1. Approbation du PV du 12/04/2024

DELIBERATION N°1 DU 27 MAI 2024
Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée, il demande si il y a des observations. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est approuvé à **10 voix et signé** .

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

2. Délibération autorisant l'implantation d'un méthaniseur

DELIBERATION N°2 DU 27 MAI 2024
Délibération autorisant l'implantation d'un méthaniseur

Suite à la présentation par Messieurs PHILIPPON, ORTOLAN, DELAUNEY et LAGO porteurs du dossier de projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune de Seyches sur les parcelles cadastrées Section B 301 ; B300 ; B295

LE PROJET :

- * des matières organiques à 100% agricole
- * le projet est à 92% détenu par les agriculteurs
- * augmenter les apports de matières organiques sur leurs parcelles
- * valoriser les effluents et les résidus de leurs cultures
- * produire un engrais naturel et sans odeur
- * site sur la RD 228 Route de Seyches vers Route de Saint Barthélémy d'Agenais
- * 3.5 rotations par jour sur la route pour aller au site
- * Début des travaux prévus 2^{ème} semestre 2025 avec une fin des travaux fin 2026
- * Création d'un emploi

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil Municipal, après e avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Considérant que cette délibération ne vaut que pour ce projet et ne fera pas jurisprudence pour de nouveaux projets.

Emet un avis favorable sur le projet porté par Messieurs PHILIPPON, ORTOLAN , DELAUNEY et LAGO

Autorise Monsieur le Maire à signer tout documents se rapportant à cette affaire

3. Délibération offrant une formation aux gestes qui sauvent aux administrés de Seyches

DELIBERATION N°3 DU 27 MAI 2024
Délibération offrant une formation aux gestes qui sauvent aux administrés de Seyches

Monsieur le Maire rappelle que les agents de la collectivités ont suivi une formation aux premiers secours organisée par SECOURISME ET PREVENTION DU SUD-OUEST.

Il est proposé en premier lieu d'offrir une formation aux gestes qui sauvent aux administrés de la commune le 8 juin 2024.

Le coût de la formation est de 250€ pour 10 participants , formation prise en charge par la commune.

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

Une seconde formation payante sera ouverte aux communes voisines de Seyches en février 2025 au prix de 25€ / personne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'ouvrir une formation gratuite pour le 8 juin 2024 pour 10 administrés de Seyches et une formation payante en février 2025 ouvertes aux communes voisines de Seyches pour 10 participants..

Il est demandé de s'inscrire de déposer un chèque de caution d'un montant de 25€ qui sera restitué la semaine suivant le formation ou encaissé pour désistement non justifié.

4. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES NUITS D'ETE AN CAS D'ANNULATION

**DELIBERATION N°4 DU 27 MAI 2024
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES NUITS D'ETE
EN CAS D'ANNULATION**

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que lors de la soirée des Nuits d'été le 25 juillet 2024, l'achat des denrées pour la restauration est prise en charge par l'association Comité de jumelage Grussenheim de la commune.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal que les frais de restauration soient pris en charge par la Commune en cas d'annulation par la Préfecture pour diverses raisons pour ne pas pénalisées financièrement l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

De prendre en charge les frais de restauration en cas d'annulation de la soirée des Nuits d'Été par la Préfecture pour diverses raisons.

9 voix pour, 0 contre, 1 abstention. (Mme DELSOL Vanessa)

5. ACHAT D'UN FOUR RATIONNAL POUR LA CANTINE SCOLAIRE

**DELIBERATION N°5 DU 27 MAI 2024
ACHAT D'UN FOUR RATIONNAL POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'il est nécessaire de changer le four de la cantine scolaire.

Il est proposé d'acheter un four rationnal

La société ALF en propose un devis d'un four semi-manuel d'un montant de 9 660.00€ TTC (le four 6 niveaux et le soubassement, installation et raccordement) et d'un devis d'un four automatique d'un montant de 11 882.00€ TTC (le four 6 niveaux et le soubassement, installation et raccordement)

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide d'acheter le four semi-manuel pour un montant de 9 660.00€ TTC

10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2024 Seyches ne sera plus dans la zone ZRR

Pour les Nuits d'Eté du 25 juillet 2024 une exposition de peinture et une création d'n itinéraire sera réalisé.(coût entre 0 et 300€)

Présentation du nouveau règlement cantine garderie pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Un point est fait sur la tarification de la garderie 1€ le matin, 1€ le soir (le tarif est par famille)

Modification des articles de la chartre et de sa présentation.

Mme DELSOL Vanessa demande 1 poubelle dans la rue des écoles à côté du banc.

La séance est levée à 22 heures 22

SIGNATURES :

Le Président de séance,
Emmanuel VIGO

Le Secrétaire de Séance,
Erika LE FORT



